

Soutenir et renforcer les personnels humanitaires partout dans le monde

“ Chez HPass, nous œuvrons pour un monde où les humanitaires bénéficieront d'un meilleur accès à un apprentissage de qualité et à un signe de reconnaissance professionnelle. ”

Rendez-vous sur www.hpass.org pour en savoir plus, y compris des informations sur les standards associés pour l'évaluation des compétences humanitaires

E-mail : info@hpass.org | Site Web : www.hpass.org



6 Standard 6 Communication



La communication soutient efficacement les services de formation

Actions clés

Un prestataire de formation doit :

- 6.1 utiliser et maintenir des canaux de communication adéquats et accessibles
- 6.2 utiliser un langage clair et accessible pour toutes les communications
- 6.3 s'assurer que l'information sur les services de formation est pertinente, précise et disponible en cas de besoin
- 6.4 écouter et répondre adéquatement aux communications

7 Standard 7 Administration



Les systèmes d'administration prennent efficacement en charge les services de formation

Actions clés

Un prestataire de formation doit :

- 7.1 fournir un soutien administratif et logistique efficace avant, pendant et après les programmes d'apprentissage
- 7.2 mettre en place des systèmes pour inscrire les apprenants ciblés dans des programmes d'apprentissage adéquats
- 7.3 stocker les informations personnelles avec des procédures adéquates de gestion des données
- 7.4 partager des informations personnelles et confidentielles uniquement comme convenu

8 Standard 8 Évaluation et redevabilité



Les mécanismes d'évaluation et de redevabilité soutiennent efficacement les services de formation

Actions clés

Un prestataire de formation doit :

- 8.1 surveiller et évaluer systématiquement les services de formation
- 8.2 utiliser des méthodes transparentes et accessibles pour recevoir des retours d'expérience honnêtes
- 8.3 enregistrer et traiter les préoccupations et les plaintes
- 8.4 utiliser les expériences passées pour améliorer et mettre à jour les programmes d'apprentissages lors de l'examen périodique
- 8.5 rendre les informations sur la qualité des services de formation disponibles et transparentes
- 8.6 traiter les apprenants, le personnel et les autres parties prenantes d'une manière qui favorise l'inclusion, la lutte contre la discrimination et le bien-être



Standards de formation pour l'action humanitaire

Ces standards visent à garantir que les personnes impliquées dans l'action humanitaire ont accès à des programmes de formation de haute qualité qui leur permettront de travailler plus efficacement

Édition 2019

1 Standard 1 Analyse



Les besoins de formation pertinents sont identifiés et priorités

Actions clés

Un prestataire de formation doit :

- 1.1 identifier régulièrement les besoins de formation en humanitaire en fournissant des preuves
- 1.2 prioriser les besoins de formation auxquels répondre
- 1.3 identifier les compétences à développer à l'aide des cadres de compétences pertinents, le cas échéant
- 1.4 analyser les compétences existantes des apprenants cibles pour identifier les lacunes
- 1.5 analyser les caractéristiques, les préférences des apprenants cibles en matière de formation et les exigences

2 Standard 2 Conception



Les programmes de formation sont conçus et préparés en fonction des besoins identifiés

Actions clés

Un prestataire de formation doit :

- 2.1 développer des objectifs d'apprentissage pour combler les lacunes en matière de compétences
- 2.2 choisissez des modalités adéquates pour fournir les programmes de formation
- 2.3 s'assurer que le contenu, le matériel et les activités sont appropriés et à jour en utilisant les ressources existantes, le cas échéant
- 2.4 prendre en compte les connaissances, les aptitudes et l'expérience des apprenants
- 2.5 s'assurer que les programmes d'apprentissage sont adaptés aux caractéristiques, cultures et contextes des apprenants ciblés
- 2.6 incorporer des méthodes et des outils pour évaluer l'apprentissage
- 2.7 valider les programmes et supports de la formation

3 Standard 3 Mise en œuvre



Les programmes de formation sont mis en œuvre de manière efficace

Actions clés

Un prestataire de formation doit :

- 3.1 mettre en œuvre les programmes d'apprentissage comme convenu
- 3.2 fournir un soutien aux apprenants tout au long du programme pour les aider à atteindre les objectifs d'apprentissage
- 3.3 s'appuyer sur les connaissances et l'expérience des apprenants pendant le programme d'apprentissage
- 3.4 mettre en œuvre des programmes d'apprentissage adaptés aux progrès des apprenants
- 3.5 avoir mis en place des mesures raisonnables pour atténuer les risques pour la sécurité des apprenants

4 Standard 4 Évaluation



L'apprentissage est évalué par rapport aux objectifs de formation

Actions clés

Un prestataire de formation doit :

- 4.1 s'assurer que les évaluations sont justes, cohérentes et appropriées
- 4.2 partager rapidement les résultats des évaluations avec les apprenants
- 4.3 fournir un signe de reconnaissance des acquis de l'apprentissage
- 4.4 enregistrer les résultats basés sur des preuves

5 Standard 5 Ressources



Les ressources pour les programmes de formation sont adéquates, suffisantes et bien gérées

Actions clés

Un prestataire de formation doit :

- 5.1 identifier les ressources nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les programmes d'apprentissage
- 5.2 suivre les procédures d'approvisionnement, de maintenance et de gestion des ressources nécessaires
- 5.3 avoir mis en place des mesures raisonnables pour atténuer les risques pour la sécurité et la sûreté du personnel et des autres ressources

Soutenir la mise en œuvre d'un apprentissage de qualité pour le secteur humanitaire